

COMMUNE DE PRANGINS

La GAZETTE des AUTORITES

Automne 2012- Numéro 31

EDITORIAL

Espaces publics, incivilités inacceptables

Le lieu se prêterait à un roman de Steinbeck décrivant le réalisme social de notre temps, à un tableau de Renoir. Pour la Commune de Prangins, les Abériaux constituent un espace emblématique qui souligne la volonté des autorités politiques de mettre à la disposition des habitants un parc public remarquable. Ce lieu,

à l'instar d'autres qui appartiennent à la commune, est entretenu par les services de la voirie. Il est également sous la sauvegarde et la bienveillance des utilisateurs, une règle simple et appliquée par la majorité des gens.

Toujours est-il qu'une minorité d'individus se comportent de façon ab-

jecte. Après des beuveries nocturnes, nos lieux publics, et en particulier les Abériaux, sont dans un état désastreux et parfois même dangereux pour les familles, les enfants. Pour la Municipalité, cette situation inacceptable fait l'objet de réactions appropriées. Renforcement du personnel communal en période estivale pour maintenir nos parcs publics parfaitement praticables. Prévention et répression par les forces de l'ordre. Il ne faut pas s'y tromper, l'incivisme généralisé d'une frange de la population est un signe des

temps, un phénomène qui n'est de loin pas circonscrit dans les villes, la situation dans notre commune illustre ce propos. Pour y remédier, les autorités font leur part, avec fermeté, mais rien n'est possible sans la collaboration salutaire des utilisateurs, pour qui, espaces publics, se conjuguent avec bien commun.



Le Parc des Abériaux

(Georges Meyrat)

Face à un paysage intellectuel souvent désolé, à une civilisation qui prône un consumérisme déshumanisé, le civisme apparaît comme un concept ringard, pour ne pas dire désuet. Pourtant, une société ne peut progresser sans une conscience collective qui s'inscrit dans la durée, dans son histoire. S'approprier l'espace public demande un minimum de respect envers sa propre communauté, certains en manquent singulièrement...

Cyrille Perret, Municipal

Malgré la décision du Tribunal cantonal, le chantier des 3 bâtiments derrière l'auberge est en attente pour plusieurs mois encore ...

La rénovation des trois bâtiments communaux derrière l'auberge qui doivent abriter des logements à loyers abordables a été mise à l'enquête publique du 18 janvier au 17 février 2011.

L'enquête publique a suscité des oppositions à ce projet dont la réalisation a été confiée à la Coopérative d'habitation « Les Plantaz ». La Municipalité a levé les oppositions et quelques opposants ont recouru contre cette décision auprès de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal. Le Tribunal a rendu son arrêt le 5 juin 2012 en rejetant le recours : aucun des griefs des recourants n'a été

reconnu comme valable et le Tribunal a considéré que la Municipalité avait agi dans l'intérêt public, selon les règles en vigueur. Le permis de construire pouvait dès lors être délivré pour autant que les recourants ne fassent pas appel, dans les 30 jours, auprès du Tribunal fédéral.

En date du 6 juillet 2012, la Municipalité apprend que les recourants ont fait appel contre la décision du Tribunal cantonal auprès du Tribunal fédéral.

Il faudra donc encore patienter plusieurs mois avant de connaître le sort définitif de ce projet !

L'aménagement du centre du village au coeur des débats de la Municipalité

Parmi la population comme parmi les Conseillers communaux et les membres de la Municipalité, plusieurs visions idéales se comparent, se conjuguent ou s'affrontent, tant le sujet de l'aménagement du centre historique de Prangins concerne personnellement chaque usager – piétons, cyclistes, automobilistes, commerçants – qui ont leur mot à dire à ce sujet. Dès lors, il appartient à la Municipalité de définir un « concept pertinent » pour améliorer l'existant tout en prenant en compte les intérêts de chacun.

Une tâche complexe et passionnante que les Municipaux responsables de l'urbanisme, de la mobilité et des travaux publics prennent particulièrement à coeur. Un projet qui, à ce stade, suscite de nombreuses réflexions de la part de professionnels sollicités. A ce titre, notre collaborateur au service de l'urba-

nisme, Giovanni Troccoli, architecte, nous livre sa vision du rôle du mobilier urbain intégré à l'espace public.

Martine Baud, Municipale



Le mobilier urbain

L'image d'un centre urbain ou d'une ville dépend de nombreux facteurs, l'un des plus évidents est constitué par le mobilier urbain. A tort considéré comme d'importance mineure par rapport au projet des bâtiments, des places ou des rues, il est souvent traité dans un sens réductif comme l'ensemble des bancs, des bacs à fleurs ou des candélabres, en lui attribuant uniquement le sens esthétique.

L'ensemble des objets et des équipements liés aux activités humaines dans une ville ou dans un village sont les facteurs principaux qui définissent et qualifient l'espace public. Son aménagement doit tenir compte du contexte dans lequel il va s'insérer. Pour ce faire, le mobilier urbain qui aménage les espaces publics doit aider à classer et caractériser l'environnement urbain, et éviter des situations de désordre visuel ou d'ingérence des perspectives ou d'images, en essayant de définir une image agréable du contexte urbain.

D'une importance égale à la fonction esthétique est la fonction de l'organisation spatiale qui se maté-

lise à travers la création de chemins, d'aires de stationnement, d'interdiction de passage et, inversement, des invitations et des obligations à suivre des chemins préétablis. En particulier, les bacs à fleurs aménagent les espaces verts dans les places, rues et zones pavées dans lesquelles nous ne pouvons pas prévoir des espaces verts sur le sol; les candélabres et les luminaires rendent viable la ville de nuit. Toutes ces fonctions déterminent l'utilisation des espaces urbains par les citoyens et concourent à définir l'image d'une ville.

L'aménagement du mobilier urbain n'est donc pas que la diffusion d'objets d'aménagement dans les rues, mais a pour but d'améliorer la qualité de ses espaces publics. Dans ce sens, il devient le tissu conjonctif de plusieurs zones de la ville. Souvent, dans nos centres urbains, le mobilier urbain ne bénéficie pas d'une attention particulière, ce qui donne une image qualitative de ses éléments pour la plupart monotones.

Les clients de mobilier urbain sont les Communes et

le public en général. Les administrateurs doivent être sensibilisés à l'importance d'une bonne conception du mobilier urbain pour la qualité de vie de la ville ou du village.

Dans chaque projet, il faut évaluer les différents paramètres liés à la ville et ses habitants, ainsi que la qualité et les types de mobilier à offrir. Le sujet le plus important dans le débat entre les spécialistes est le contraste entre tradition et innovation. Les centres historiques des villes, surtout en Europe, sont caractérisés par une stratification historique et culturelle, ce qui entraîne une forte identité de l'image urbaine. Insérer dans ce contexte les interventions actuelles et des objets contemporains est un problème complexe, qui est la plupart du temps résolu en deux lignes d'action:

- proposer un nouveau mobilier fait de formes, de modèles et de types de matériaux à l'ancienne en se référant aux modèles du XIXe siècle ou début du XXe siècle, les périodes où la conception de mobilier urbain était de grande qualité. Les exemples sont les candélabres et les bancs en fonte.
- proposer de nouveaux modèles qui utilisent de nouveaux matériaux comme l'acier, le plastique et le ciment en donnant aux concepteurs la liberté d'exprimer leur créativité et de superposer quelque chose de moderne à l'ancien.

Aucune de ces lignes de pensée n'est en soi positive ou négative. L'intervention doit être contextualisée à l'environnement physique ainsi que culturel et social dans lequel elle se réalise. Cependant, il y a la possibili-

té d'une troisième voie: concevoir le neuf à partir des nouveaux éléments, en continuité avec l'ancien pour les matériaux, les couleurs, etc., de sorte que l'on puisse sauvegarder, pour chaque époque, la possibilité d'exprimer sa propre planification, en s'insérant avec continuité et sans rupture dans une séquence culturelle existante. Si l'on pense, par exemple, comment un matériau tel que la terre cuite, avec lequel on peut réaliser des planchers, des tuiles, des bacs et d'autres objets divers a été utilisé à travers les âges et peut encore être considéré comme un matériau actuel et harmonieux dans de nombreux milieux urbains.

Le point fondamental, c'est la nécessité d'un fil conducteur pour toutes les interventions, ce qui ne signifie pas nécessairement une uniformité des interventions.

La base d'un plan d'aménagement urbain est une analyse du contexte urbain à partir des points de vue différents: historique, urbain social, politique, culturel. Une étude analysant l'évolution historique de la ville, le type d'utilisateurs et les groupes d'âge, les fonctions à qui doivent répondre les objets du mobilier urbain, définira sans doute des zones différentes dans la ville, chacune avec ses besoins spécifiques. Les lignes d'action peuvent être différentes dans les divers domaines tout en poursuivant le même objectif: améliorer la qualité de vie des habitants de la ville.

Les interventions ponctuelles ou fragmentaires et hétérogènes génèrent de la confusion, et n'améliorent pas l'utilisation des zones où elles se trouvent, mais transforment souvent ces dernières en zones dégradées.

G. Troccoli, Architecte SIA (Service de l'Urbanisme)



Le High Line Park, un parc linéaire aménagé récemment à New York le long du fleuve Hudson. Ce chemin de fer suspendu qui longe le sud-ouest de Manhattan a été construit dans les années 30 pour l'acheminement de marchandises. Il a été abandonné telle une relique avec l'arrivée du camionnage dans les années 50. Inauguré en 2009, en trois ans, les New Yorkais se sont totalement appropriés cet espace. Dans cette intervention, le mobilier urbain soigneusement étudié, a eu une place déterminante.

Rentrée scolaire

18 à 25 % des enfants de 6 à 16 ans tués ou blessés annuellement en Suisse le sont sur le chemin de l'école. Une étude montre que 20 % du trafic de l'heure de pointe du matin est constitué par les parents-taxis qui accompagnent leur enfant à l'école en voiture, ce qui mène au cercle vicieux : les parents perçoivent un danger, ils accompagnent leur enfant en voiture, ce qui accroît le danger et la pollution.

Rentrée scolaire et chaque année le même dilemme : les parents-taxis accompagnent leur enfant à l'école en voiture et causent ainsi une insécurité pour tous les enfants, qui y vont à pied.



Pour notre localité, les irréductibles parents-taxis sont invités à se rendre au lieu-dit « Les Fossés » (route de Bénex) pour débarquer ou embarquer des passagers. De cet endroit, les enfants rejoignent le bâtiment scolaire par un sentier exempt de tout trafic et traverseront ensuite la route avec l'aide d'un patrouilleur.

Les parents-taxis sont également priés de faciliter le travail des patrouilleurs. Ils ne doivent pas laisser descendre ou monter des passagers sur la rue de la

Gare, car cette manoeuvre engendre ce genre de situation !

Le « Pédibus » correspond à un autobus pédestre, c'est un mode de ramassage scolaire. Ce principe limite le recours à un véhicule motorisé,



favorise la santé des écoliers, leur équilibre physique et psychique. Il consiste à convoier des enfants sur le trajet domicile - école ; les enfants d'un quartier se déplacent à pied, encadrés par des parents équipés de chasubles fluorescentes. Les groupes d'enfants se forment à des endroits déterminés et ont un horaire précis. Plusieurs lignes peuvent desservir la même école. Le pédibus a pour vocation un fonctionnement quotidien. Pour certains parents, il s'agit d'une réponse aux problèmes d'encombrement posés par la voiture. Ce système est à mettre en parallèle avec l'augmentation importante de la proportion de parents emmenant leurs enfants en voiture à l'école, la plupart du temps pour un trajet inférieur à 1 km à pied, soit environ 12 minutes de marche.

Pédibus, en diminuant les embouteillages et le stationnement sauvage aux alentours des écoles, réduit le risque d'accident.

Des plus amples informations sont disponibles sur internet : www.ate.ch ou au poste de police de la localité.

Rappel : recherche patrouilleurs

Pour compléter notre équipe actuelle, nous sommes à la recherche de **PATROUILLEURS ADULTES** pour assurer la sécurité des écoliers sur le chemin de l'école. Si cette activité vous intéresse (mère ou père au foyer, personne à la retraite, etc.) et que vous

avez quelques heures à consacrer à cette tâche, nous vous invitons à vous inscrire auprès de la police municipale. Cette fonction est **rémunérée**. Si vous souhaitez recevoir quelques renseignements complémentaires, veuillez nous contacter au **022/994.31.19**.

Unité d'Accueil Parascolaire pour Ecoliers (UAPE)

Vous êtes à la recherche d'un mode de garde pour votre enfant de 4 à 12 ans pendant la période scolaire ou même pendant les vacances ?

N'hésitez pas à prendre contact avec La Fourmilière (au 022/362.21.14), afin d'inscrire votre enfant dans notre Unité d'Accueil Parascolaire pour Ecoliers.

Il nous reste encore des places disponibles le matin avant l'école, les après-midis après l'école, les mercredis, ainsi que pendant les différentes périodes de

vacances scolaires (la structure ne ferme que 3 semaines durant l'été et 2 semaines durant les fêtes de Noël).

Pendant les vacances, un programme spécial est prévu. Vous pouvez le consulter sur notre site www.la-fourmiliere-prangins.ch



Violetta Seematter, Municipale

INFORMATIONS COMMUNALES

Antennes - Elles sont entrées dans l'histoire !



(Roland Bersier)



(Roland Bersier)

Les deux mâts de 125 mètres supportant l'horloge atomique, silencieuse depuis fin 2011, ont été dynamités le 6 septembre 2012 par une entreprise spécialisée. La Confédération, qui avait repris ces installations en 2000, a décidé de démanteler cette hor-

loge atomique devenue vétuste. Les loupiotes rouges qui servaient de repère depuis huitante ans aux habitants de la Côte ont bien disparu du paysage mais sont assurément entrées dans l'histoire de Prangins !

Nouveau site internet

D'un aspect plus lisible, le nouveau site reprend les principales informations de son aîné. Dès la page de

garde, vous vous baladez à travers le village par quelques clichés. Le nouveau

Menu vous propose ensuite une nouvelle façon de naviguer sur les différents thèmes dont

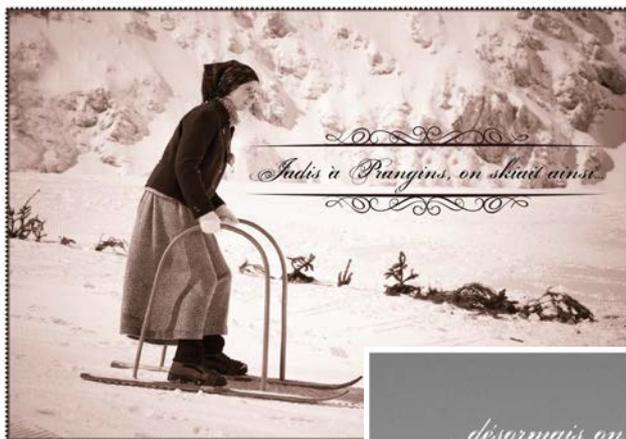
s'occupe la Commune de Prangins.

La grande nouveauté est le **Guichet virtuel** dans la partie "Prangins officiel" ; nombre de possibilités vous sont offertes pour présenter des demandes directement à l'Administration par le biais du site. Vous trouverez aussi bien la formule d'abattage d'arbres, que celle pour obtenir une place au port des Abériaux, ou encore un accès privilégié au Contrôle des habitants. N'hésitez pas à en abuser !!

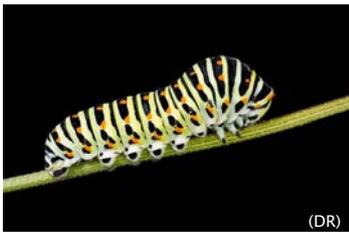
Dans une idée d'évolution constante, certaines pages ne sont toutefois pas encore disponibles... Elles devraient apparaître d'ici la fin de cette année.

Restez informés en vous inscrivant à la **Newsletter** (lettre d'information). Ce développement répond à une demande toujours plus croissante de la population. En outre, il permet également à tout un chacun de bénéficier des nouvelles tendances de l'information générale. En effet, la Confédération et le Canton de Vaud s'appliquent à mettre en vigueur un concept de Cyberadministration, l'Administration par voie électronique.

Nous vous souhaitons **Bon surf !** et vous invitons à nous faire part de vos remarques au moyen du formulaire "Contact".



Roland Bersier, Webmaster



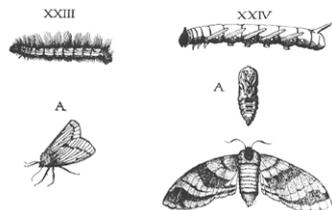
(DR)

1787- La destruction des chenilles

Au 18^{ème} siècle, la destruction des insectes nuisibles se faisait de manière très écologique ! Pas encore de pesticides, ni d'engrais chimiques : il fallait lutter autrement.

Le texte suivant est extrait du procès-verbal de la séance de la Municipalité de Prangins du 6 février 1787. Il présente un double intérêt :

- Description de la lutte contre les chenilles.
- Liste des noms des participants. Plusieurs de ces noms de famille apparaissent en permanence dans nos archives : il s'agit des Bourgeois de Prangins (Boru, Bryand, Denogent, Hermanjat, Leydu, Maire, Michaud, Polaton, Rapp,...). Jusque vers 1950, nos listes d'état civil faisaient une nette distinction entre les bourgeois et les non-bourgeois.



Séance de la Municipalité du 6 février 1787 Mandat pour les chenilles

Pour obéir au mandat du Très Noble et Magnifique Seigneur Bailli du 3 février 1787 qui ordonne de détruire les chenilles et leurs nids, le Conseil, après délibération prise à ce sujet, a trouvé que la manière la plus sûre et la plus convenable de remplir ce but serait de faire aller en commun un jour qu'on trouverait propre à cette exécution et de partager le Commun en cinq brigades qui aura chacune son conducteur. A cette fin, il a établi comme suit :

- Adam Finnaz chargé de commander les hommes de Bénéx qui contiennent onze ménages.
- Le Sieur Jean-François Denogent commandera J.Louis Batard, Alexandre Denogent, Jean-Armand Polaton, Jean Polaton, Isaac Hermanjat, Elizé Burnet, Gabriel Boru, J.Armand Denogent, Claude Anstettlen, J.-Alexandre Denogent.
- Jean-Armand Bryand commandera Pierre Leydu, Gabriel Maire, Aimé Ducre, Jaques Boru, David Boru, Salomon Boru, Joseph Girod, Emanuel Renz, Henry Denogent, J.Louis Maire, la Veuve Lenoir ou son fils.
- Salomon Maire commandera Jacob Bryand, Jaques Bryand, Jaques-Henry Boru, Adam Du-



(DR)

bieu, Jacob Rapp, J.Louis Denogent, J.Armand Boru, J.Louis Michaud, J.Pierre Michaud.

La veuve Michaud, Daniel Michaud.

- Le Sieur Théophil Leydu commandera Jaques Bryand, Jaques Batard, J.Pierre Batard, Etienne Borel, Louis Dalphin, la maison de M. Duvillard, Renaud Feuillet, J.Marc Maire, Rodolphe Chevasfalle (?).

Les cinq brigadiers conviendront entre eux du jour qui leur paraîtra propre à cette exécution, et ils commanderont leurs brigades la veille. Et se partageront ensuite leur campagne que chaque brigade devra parcourir.

Mais comme il ne convient pas que tout le village s'absente à la fois, il y aura deux brigades le premier jour et trois le second jour. On parcourra principalement les chemins pour ôter les chenilles de sur les haies. On parcourra les bois de Commune et autres bois du territoire. Chaque particulier aura le soin de visiter ses arbres fruitiers dans ses vergers et à la campagne. Et devra faire des feux pour y brûler.

Ceux qui désobéiront seront rapportés au Seigneur Bailli pour payer l'amende infligée dans le mandat.

Jean-Pierre Humm, Archiviste communal



(DR)

LES BREVES DU CONSEIL COMMUNAL

Chères citoyennes, chers citoyens de Prangins

C'est avec grand plaisir que je vous adresse mes premières lignes en tant que nouveau Président du Conseil communal de Prangins.

En effet, lors de la séance du Conseil communal du 22 juin 2012, en remplacement de Claude Perret qui a effectué son mandat durant 2 années, j'ai été élu à cette fonction suite à l'élection à bulletins secrets, organisée à cet effet. C'est donc un grand honneur pour moi et en même temps un gros défi d'exercer cette présidence pendant une période qui s'annonce délicate en ces temps économiques troublés. Mais il y a des projets qui ne peuvent pas attendre et leur

réalisation ne saurait être différée.

Lors de cette séance, Reynald Pasche a été élu à la vice-présidence, prenant mon ancienne place au Bureau. Les autres membres étant confirmés à leur position, la composition pour la législature 2012 -

- ♣ *Président* : Marc-Alain von Büren
- ♣ *Vice-président* : Reynald Pasche
- ♣ *Secrétaire (du Conseil)* : Patricia Jaquier Pérard
- ♣ *Scrutateurs* : Liliane Gavillet, Martine Schmaeh
- ♣ *Scrutateurs suppléants* : Giovanna Bachmann, Daniel Dubus



L'équipe du bureau au complet,

de gauche à droite :

- ♣ *Reynald Pasche*
- ♣ *Giovanna Bachmann*
- ♣ *Patricia Jaquier Pérard*
- ♣ *Marc von Büren*
- ♣ *Martine Schmaeh*
- ♣ *Daniel Dubus*
- ♣ *Liliane Gavillet*

Les membres de la Commission de Gestion ont été réélus, à l'exception de MM. Gérald Müller et Adrien Liechti, sortants remplacés par MM. Igor Diakoff et Thierry Mermoud. Ceux de la Commission des Finances également, à l'exception de Reynald Pasche, élu à la vice-présidence et remplacé par Peter Dorembo. En première partie de séance, les préavis 14/12 **Rapport de gestion 2011** et 15/12 **Comptes de l'exercice 2011** ont été approuvés par le Conseil et décharge donnée à la Municipalité pour la gestion

financière de l'année 2011.

La motion pour la réalisation d'un "skatepark" présentée par les Conseillers Jacques Auberson et Blaise Cartier a été soumise au vote du Conseil pour être prise en considération par la Municipalité. En fin de séance, suite au discours du président sortant, un sympathique cadeau lui a été remis pour marquer la reconnaissance du Conseil pour l'excellent labeur effectué tout au long de sa présidence.

Parcours de vie du nouveau Président :

Né à Genève, scolarité et études d'ingénieur en électrotechnique, 4 ans passés en Suisse allemande, puis délégué de nombreuses années en Amérique latine, retour en Suisse en 1990. Occupé plusieurs postes à responsabilités et de direction. A Prangins depuis 2000 et membre du Conseil depuis 2008.

Actuellement, développe des activités de conseils aux PME, dans l'immobilier, etc. en collaboration avec des partenaires de la région. Père de trois filles et grand-papa d'un petit garçon.



De gauche à droite : Claude Perret, Président sortant, Liliane Gavillet qui a déniché l'artisan qui a réalisé la magnifique cloche avec inscription et cuir brodé avec l'écusson de la commune et Marc von Büren, Président entrant.

Marc von Büren, Président du Conseil

Préavis déposés au bureau du Conseil communal

Préavis N° 16/12 :

Demande d'approbation du projet d'aménagement d'un trottoir et d'une dépose de bus de cars touristiques à la route de la Bossière et de la demande de défrichement qui lui est liée.

Présenté par Mme M. Baud, Municipale, en collaboration avec M. C. Perret, Municipal

Préavis N° 17/12 :

Demande d'approbation de la modification des statuts de l'Association à buts multiples des communes du district de Nyon et demande d'adhésion à la nouvelle Organisation Régionale de Protection Civile du district de Nyon (ORPC)

Présenté par Mme V. Seematter, Municipale

Préavis N° 18/12 :

Autorisation d'inscrire au budget la somme de Fr. 30'000.-- par an pendant 5 ans

(Fr. 150'000.-- au total) pour l'engagement d'un chef de projet pour la mise en oeuvre de la Route de Desserte Urbaine (RDU) et de ses quartiers.

Présenté par Mme M. Baud, Municipale

Préavis N° 19/12 :

Demande d'un crédit de Fr. 187'000.-- (total : Fr. 238'000.--) pour l'assainissement de la butte pare-balles et l'installation de récupérateurs de balles du stand de tir Duillier-Prangins

Présenté par Mme D.-E. Christin, Municipale

Préavis N° 20/12 :

Demande d'un crédit de Fr. 270'000.-- en vue de travaux d'assainissement du bâtiment (buvette) des Abériaux

Présenté par Mme D.-E. Christin, Municipale

Un été à Prangins ...



(Roland Bersier)



(Sabrina Rhyner)

EN JOIE ... NAISSANCES

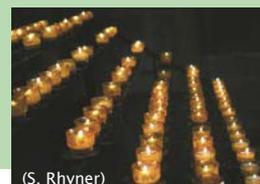


(DR)

| | |
|------------------|------------|
| ROSSET Eliott | 14 mai |
| FAZLIJA Dritan | 15 juin |
| HISENI Ledri | 21 juin |
| JOLLER Valentina | 2 juillet |
| DUNNE Keira | 6 juillet |
| ESPOSTITO Samuel | 13 juillet |

... ET EN PEINE DECES

| | |
|-------------------|------------|
| CAILLET Sébastien | 7 juin |
| HUMBERT-DROZ Rose | 2 juillet |
| POGET Gilbert | 9 juillet |
| BAYS Noël | 23 juillet |



(S. Rhyner)